
Adresse de la société populaire de Montgeron invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montgeron invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 497-498;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32622_t1_0497_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

couleurs; nous venons la confondre; nous venons vous parler le langage de la vérité; que nos actions vous fassent juger de nos sentiments et de nos principes.

Le cri de la Liberté naissante se fait entendre; l'aristocratie alarmée rugit et s'agite; elle alluma dans notre cité le feu de la discorde: le 16 avril 1789, nous nous levons; nous nous armons pour la défense de nos droits.

L'extirpation des abus ecclésiastiques commence; nos prêtres refusent d'abaisser l'encensoir devant la souveraineté du peuple; nous les chassons.

Capet, tyran exécration, Capet est parjure à ses serments; aussitôt nous sommes en éveil; les nobles exerçant parmi nous l'autorité militaire sont forcés de la déposer; les élus du peuple, la municipalité est seule chargée du maintien de l'ordre public.

Les tyrans nous déclarent la guerre; soldats et matelots, nos fils les combattent et sur terre et sur mer. Nous déposons nos offrandes sur l'autel de la patrie, nous secourons par des dons multipliés les épouses et les enfants de ses défenseurs.

L'aristocratie lève, dans notre département, sa tête hideuse et menaçante; nous courons la combattre partout où ses hurlements contre-révolutionnaires se font entendre.

Parisiens, le 10 août vous renversâtes le trône de la tyrannie; ce jour mémorable nous combattions à vos côtés.

La République est proclamée; elle étoit dans nos cœurs. Parcourant les communes qui nous environnent, nous en propageons l'amour.

Isnard et Aubry trompent la Convention sur la situation des frontières méridionales. Nous les dénonçons.

Le glaive de la loi balance trop longtemps sur la tête du despote constitutionnel; frappez, vous crions-nous, elle tombe cette tête lépreuse de crimes; nous chantons la Montagne.

Le fédéralisme agite, dans le Midi, ses torches enflammées, leur fausse lueur égare un instant une partie de nos concitoyens, mais la voix des patriotes les rappelle aux vrais principes; aussitôt le voile de l'erreur tombe, les coupables sont incarcérés et nous célébrons les heureuses journées du 31 mai, du 1^{er} et du 2 juin.

Marseille se révolte; Toulon penche déjà vers la trahison, un aviso chargé de 6 millions 600 l. st. (1) faisoit voile pour cette ville infâme, par ordre de l'administration de notre département; le canon le force à rétrograder dans notre port.

Toulon se livre aux rois; un bâtiment parti de son port apporte à Agde des lettres commerciales adressées à des citoyens de notre commune; aussitôt la malveillance s'efforce de persuader que nous aussi nous sommes traitres à notre patrie; nos concitoyens sont entraînés dans l'horreur des cachots, mais bientôt on est persuadé que les complots liberticides qu'on nous impute ne sont que de vaines fictions.

Cependant la calomnie ne cesse de répandre sur nous ses poisons homicides.

Nous, trahir notre patrie! le glaive de la loi abat les têtes des serpents du marais; nous ap-

plaudissons, la Vendée n'est plus; les soldats vainqueurs de cette hydre cent fois renaissante, comptent des pères parmi nous, le fanatisme embrase l'Aveyron et la Lozère; nous courons éteindre l'incendie. Un bâtiment anglais tourmenté par la tempête relâche dans notre port, le capitaine jette à la mer les dépêches où nos ennemis ont tracé leur plan liberticide; notre comité de surveillance affrontant les dangers les soustrait à la fureur des flots et s'empresse de vous le faire apporter.

Nous trahir notre patrie! Port Vendres et Collioure sont livrés à l'Espagnol; à peine instruits de cette infâme trahison, notre comité de surveillance et notre municipalité dépêchent des bateaux légers pour faire rétrograder dans notre port la corvette La Bune et huit bâtiments chargés d'approvisionnements destinés pour l'armée des Pyrénées-Orientales. Nous venons d'armer et d'équiper deux cavaliers pour aller combattre les satellites des tyrans; Toulon, n'est plus, nous avons célébré la victoire des défenseurs de la liberté, nos prêtres assermentés ont quitté la soutane pour endosser la giberne. Nos cloches transformées en canons vomissent la mort sur les esclaves des rois et nous chantons les hymnes de la liberté et de la raison dans le temple où le fanatisme fit entendre autrefois ses cris de sang.

Législateurs, au milieu des orages révolutionnaires, au milieu des combats de toutes les factions, nous avons marché, d'un pas ferme, à la liberté et lorsque le vaisseau vogue rapidement vers le port nous dévierions du sentier du patriotisme? Non.

Convention nationale, centre de l'autorité souveraine, reste immuable à ton poste, jusqu'à l'instant où tous les traitres auront disparu du sol de l'égalité, jusqu'à l'instant où la République, une et indivisible aura terrassé tous ses ennemis. *La Liberté...* nous avons juré de la maintenir ou de mourir pour elle, nous l'avons juré par le sang de nos concitoyens, de nos frères, de nos amis tombés sous le couteau de la tyrannie. Nous tiendrons notre serment.

Martin CAMPREDON (*présid.*),
T. GOUDAT fils aîné (*secrét.*), TAILLIAN (*secrét.*),
J. B. MARTIN (*secrét.*), P. GUILLARD (*secrét.*).

17

Les sans-culottes de la société populaire de Meaux, instruits que les ennemis de l'humanité proposent la paix, énoncent leur vœu pour que l'olivier de la paix ne soit planté que sur le tombeau du dernier des despotes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

18

La société populaire de Montgeron félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait assuré à l'univers la liberté et le bonheur, dont les lois du

(1) Livres sterling.

(1) P.V., XXXII, 281. B¹, 8 vent.

gouvernement révolutionnaire on posé les bases.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Montgeron, 3 vent. II*] (2)

« Citoyens représentants,

La société populaire de Montgeron, cède à la vivacité des deux sentiments qu'elle nous charge de vous exprimer.

Comme toute la France, elle vous voue une reconnaissance éternelle, pour le royalisme éteint, la République fondée, la Constitution établie, le Fédéralisme détruit, la superstition et le fanatisme anéantis, l'empire de la Raison assuré, l'esclavage aboli dans les deux mondes et enfin pour l'héroïsme avec lequel vous avez poursuivi et puni le crime jusques dans votre sein.

Mais comme toute la France, elle forme un dernier vœu, par vous le peuple françois est vainqueur, mais les despotes sont encore coalisés. Il n'est plus de Vendée, plus de Lyon, plus de Toulon, nos frontières, sont libres, nous sommes maîtres des mers, mais l'Europe a encore des tyrans et d'odieux ministres. Restez, ah restez au poste où le génie tutélaire de la Nation vous a placé ! Restez-y pour élever sa gloire par delà celle de la République romaine ! Restez-y jusqu'à ce que vous ayez assuré la liberté et le bonheur de l'univers. Les lois de votre gouvernement révolutionnaire en ont posé les bases. »

J. J. BÉRARD (*présid.*), DULONG (*secrét.*).

19

La société populaire de Dun-sur-Loir félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire sur l'abolition de l'esclavage, et sur sa réponse énergique aux propositions de paix des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

La Société populaire de Dun-sur-Loire écrit à la Convention qu'elle a bien mérité de la patrie, en décrétant le gouvernement français, gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, en répondant énergiquement aux tyrans qui demandoient une trêve, et en abolissant entièrement l'esclavage; décret, dit-elle, qui va la rendre chère à l'humanité. Elle l'engage à ne quitter son poste qu'à la paix et au moment où les lâches despotes viendront déposer leurs insultantes couronnes aux pieds des peuples libres (4).

20

La société populaire du canton de Champagne annonce à la Convention que les citoyens Bernard Crusey et Joseph Costaz, tous deux titu-

- (1) P.V., XXXII, 281. Bⁱⁿ, 8 vent.
- (2) C 295, pl. 986, p. 25.
- (3) P.V., XXXII, 282.
- (4) Bⁱⁿ, 8 vent.

lares d'offices de notaires ci-devant royaux, renoncent à ce qui pourroit leur revenir de la liquidation desdits offices, et en font hommage à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

21

La société populaire de la commune de Thorigni (2) félicite la Convention sur les lois qu'elle a faites, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la liberté de la France soit reconnue de toute l'Europe.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

La société populaire de la commune de Torigni, district de Saint-Lô, département de la Manche, félicite et remercie la Montagne d'avoir sauvé la République en dictant de son sommet sacré des lois qui assurent le bonheur des Français, et qui anéantissent les despotes et leurs satellites. L'amour de vos concitoyens, dit-elle, sera votre récompense. Restez à votre poste, dignes représentants, jusqu'à ce que la liberté soit assurée, et s'il est question de paix, que votre sagesse en dicte les conditions, et que la conclusion soit dans notre force (4).

22

Les volontaires composant le 1^{er} bataillon des Vosges et Meurthe, invitent la Convention à rester à son poste, et la montagne à être inébranlable, jusqu'à ce que la République soit affermie sur les ruines des trônes des brigands couronnés qui l'environnent. Ils jurent de mourir plutôt mille fois que de souffrir que les phalanges des rois viennent souiller de nouveau le sol de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Besançon, 2 vent. II*] (6)

« Citoyens Législateurs,

Vous inviter à rester à votre poste, ce ne seroit que vous répéter ce que la France entière vous a déjà demandé. C'est d'ailleurs, dans ce moment-ci que la Sainte Montagne doit paroître inébranlable et vous le savez mieux que nous, votre propre serment vous y engage. Attendez, donc Augustes Représentans, que cette République que naissante fondée sur des bases inébranlables soit bien affermie, et elle ne le sera certainement pas que tous les brigands couronnés qui l'environnent ne soient écrasés. Ce sera alors que vous pourrez vous retirer glorieux dans vos foyers, et que le peuple entier chantera des louanges en

- (1) P.V., XXXII, 282. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t).
- (2) Et non Thorigny (Manche).
- (3) P.V., XXXII, 282.
- (4) Bⁱⁿ, 8 vent. (suppl^t).
- (5) P.V., XXXII, 282. Bⁱⁿ, 8 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, n^o 424.
- (6) C 295, pl. 986, p. 20.